

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 18 avril 2018

Le dix-huit avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le dix avril deux mille dix-huit, s'est réuni à la salle du Champart d'Aschères le Marché sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

Etaient présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Gérard ROCK Maire, Madame Christiane PREBAY, Monsieur Christian LEGENDRE, Monsieur Jean-François DESCHAMPS.

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Laëtitia CHATELAIN, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET. Jean-Claude CHANTEAU

Absents excusés : Monsieur Fabrice MERET, Monsieur Jérôme TESTA, Madame Marie-Claire DAUNAY, Monsieur Christian MASSEIN, Madame Aurore MOREAU, Monsieur Thierry IMBAULT, Monsieur Dominique GAUCHER.

Secrétaire de Séance : Madame Laetitia CHATELAIN.

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

1. Choix de l'entreprise de carrelage

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Syndical que l'entreprise SECAM n'a toujours pas terminé la pose du carrelage dans l'école malgré les 2 précédentes mises en demeure.

Une troisième mise en demeure lui a été adressée l'informant que les travaux devaient être terminés pour le 11 avril dernier sous peine de résiliation du marché. Ces derniers étant restés en instance, Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil Syndical la proposition de résiliation du marché qu'il convient de transmettre à l'entreprise SECAM.

Pour faire face à d'éventuels recours, un constat d'huissier sera effectué sur le chantier jeudi 19 avril 2018. L'entreprise SECAM y sera invitée.

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité demandent à Madame la Présidente :

- **De procéder** à la résiliation du lot n°11 Chapes-carrelage-faïence,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

A partir de l'état des travaux restant à réaliser dressé par Monsieur Cédric PHILLIPPE, une consultation a été conduite auprès de trois entreprises capables de pallier les manquements de l'entreprise SECAM.

L'entreprise NEYRAT qui avait répondu à l'appel d'offre a déclaré ne pas être en mesure de réaliser les travaux actuellement.

Deux entreprises ont remis des offres : MV Bâtiment d'Ascoux et NIANG THIerno Malik de Châlette sur Loing.

- Entreprise NIANG THIerno Malik : 13.630 € HT
- Entreprise MV Bâtiment : 19.545€ HT

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

- **De retenir** l'entreprise NIANG THIERNO Malik pour terminer les travaux dans l'école,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le devis de l'entreprise NIANG THIERNO Malik pour 13.630€ HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

Au lot n°11 figuraient les travaux de l'ensemble de l'opération.

Les travaux de la nouvelle salle d'activités, de la salle du conseil municipal et de la salle de réunion ne sont pas commencés.

L'état des travaux restant à réaliser a été dressé par Monsieur Cédric PHILLIPPE et soumis à la consultation des trois mêmes entreprises.

- L'entreprise NEYRAT qui avait répondu à l'appel d'offre a déclaré ne pas être en mesure de réaliser les travaux actuellement.
- L'entreprise MV Bâtiment n'a pas déposé d'offre
- L'entreprise NIANG THIERNO Malik de Châlette sur Loing a présenté un devis de 18.214.94€.

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

- **De retenir** l'entreprise NIANG THIERNO Malik pour terminer les travaux de la nouvelle salle d'activités, de la salle du conseil municipal et de la salle de réunion,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le devis de l'entreprise NIANG THIERNO Malik pour 18 214.94€ HT
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

2. Affaires diverses

- Visite du chantier : Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le corps enseignant a visité les futurs locaux ainsi que les enfants scolarisés sur le site d'Aschères. Une visite pour les écoliers du site de Bazoches est prévue prochainement. Lundi 16 avril, le Conseiller Pédagogique de l'Education Nationale a également visité les nouveaux locaux et prodigué quelques conseils techniques.
- Aménagement de la cour : Afin d'agrémenter la cour de la nouvelle école, les délégués de classe en concertation avec leurs camarades et enseignants ont dressé une liste de projets. La commission s'est réunie pour en discuter et retenir diverses propositions qui seront confirmées aux enfants.
- Réintégration dans les nouveaux locaux : Afin d'éviter un déménagement précipité et pour faciliter la poursuite du chantier, le conseil syndical décide que la réintégration des enfants du site d'Aschères sera réalisé en priorité. Ceux du site de Bazoches réintégreront les nouveaux locaux dès que possible et au plus tard à rentrée de septembre 2018.
- Spectacle musical des écoles : Monsieur POINCLOUX prendra sa camionnette pour transporter les tapis qui sont prêtés par la commune de Trainou. Des parents aidés par Cédric et Didier aideront à la manipulation.

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Christiane PREBAY
Présidente

Daniel POINCLOUX
1^{er} Vice-Président

Jean-François DESCHAMPS
2^{ème} Vice-Président

Commune d'Aschères le Marché : Gérard ROCK, Maire

Christian LEGENDRE

Marie Claire DAUNAY
Excusée

Commune de Montigny : Christian MASSEIN, Maire
Excusé

Aurore MOREAU
Excusée

Fabrice MERET
Excusé

Représentants de la C.C.P.N.L. :

Laëtitia CHATELAIN
Secrétaire

Dominique GAUCHER
Excusé

Thierry IMBAULT
Excusé

Jean-Claude CHANTEAU

Nathalie FOURNIQUET

Jérôme TESTA
Excusé

Alain THUILLIER

Vincent VANNIER